



Déchets verts, dernière collecte de l'année 2008 : le ramassage en sacs plastiques est désormais interdit.

Ramassage des encombrants Sacs **biodégradables** pour déchets verts

Ferraille, déchets verts et tout venant, les encombrants sont collectés chaque mois par la Ville. Auray est une des dernières communes du Syndicat Mixte Auray-Belz-Quiberon à proposer ce service à ses administrés. Depuis le 1er janvier, de nouvelles dispositions ont été prises pour le ramassage des déchets verts en ville.

Les déchets verts doivent être obligatoirement conditionnés en sacs. Ces sacs sont dorénavant vendus par la Ville, **4 € les dix sacs**. Il s'agit de sachets en papier biodégradables. Tout autre conditionnement n'est plus autorisé. Pour chacun des six ramassages annuels, les Alréens doivent déposer **un maximum de quatre sacs** devant leur propriété **dès le premier jour de la collecte**. Ils peuvent y ajouter un fagot de branches d'une capacité d'1 m³. Pour limiter la quantité de déchets verts et participer à leur recyclage, les habitants d'Auray sont également invités à se mettre au compostage individuel. Ils sont aussi encouragés à

utiliser les déchetteries les plus proches : au Sclégen, à droite sur la RD 28 en direction de Crac'h et au lieu-dit Lescrezan, situé sur la gauche de la RD17bis à environ 4 km de l'échangeur de Kerfontaine, vers Sainte-Anne d'Auray.

Les sacs pour déchets verts sont vendus le lundi de 9h à 12h, le mercredi toute la journée et le jeudi de 14h à 17h, au Centre technique municipal, rue Amiral Coudé. Les bacs de compostage sont distribués gratuitement le mercredi après-midi au même endroit. Il est conseillé aux personnes intéressées de téléphoner, avant de passer, au 02 97 56 20 59.

À découper et à conserver !

À la fin de ce magazine, le calendrier de ramassage des encombrants et la carte de la collecte des déchets et du tri sélectif.

Plan d'alignement communal

Le plan d'alignement communal a pour rôle de déterminer les limites générales de la voie publique par rapport à toutes les propriétés riveraines. Il est l'un des moyens juridiques utilisés par l'administration pour moderniser et élargir les voies publiques. Il permet donc de prévoir l'aménagement d'ouvrages urbains liés à la sécurité routière. Un plan d'alignement a été adopté pour les voies alréennes suivantes :

- rue Camille Saint-Saëns,
- allée Le Mauguen,
- rue de Rosteval,
- rue du Gaillac,
- rue Henri Dunant,
- rue du Verger,
- rue Jules Verne,
- rue Alain Gerbault,
- rue Colonel Manceau,
- rue Saint-Fiacre,
- chemin de Kerudo.

Les propriétaires concernés sont invités à aller consulter le plan d'alignement arrêté pour chacune de ces rues auprès des services de l'urbanisme situés au pôle municipal du Penher, 18 rue du Penher.

Des sanitaires sur le parking de Bellevue

Le projet de Fabrice Hamon, architecte Diplômé par Le Gouvernement (DPLG) à Vannes, est retenu pour la construction de sanitaires publics et d'un local technique sur le parking de Bellevue près du cimetière de Saint-Goustan. Le bâtiment sera construit sur le délaissé de pelouse entre le chemin de Bellevue et le parking à proximité du cimetière. Conçu de plain-pied, il est accessible aux personnes à mobilité réduite. Quatre vasques lavabos, trois urinoirs, trois WC à l'anglaise - dont un handicapé - y seront installés. Cubique, le bâtiment possède une toiture à quatre pans recouverte d'ardoises naturelles. Les ouvertures en façade seront réalisées en gris métallique galvanisé. Une borne à destination des campings cars (vidanges des eaux usées et alimentation en eau potable) est prévue à l'extérieur. Le montant des travaux est estimé à 170 000 € TTC.

Deux chaufferies-bois construites à Auray

Le projet bientôt lancé au Gohlérez

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, la Ville entreprend l'implantation d'une chaufferie-bois et son réseau de chaleur **place Gohlérez**. L'ouverture du chantier est programmée en mars 2009. La commune assure la maîtrise d'ouvrage directe de l'équipement prévu pour chauffer uniquement des bâtiments publics* : Centre culturel Athéna, piscine, pôle multi-accueil, les communs de la chapelle du Saint-Esprit. Sa mise en service est prévue dès l'hiver prochain. Sa construction est estimée à 638 000 € HT. L'opération pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 30% de la dépense Hors Taxe (soit 191 000 €) au titre du Plan Bois énergie Bretagne 2007-2013 pour le développement de la filière bois.

Le 2^e projet, envisagé au **Gumenen-Goaner**, suppose quant à lui un ajustement sur le phasage de l'opération de renouvellement urbain menée dans le quartier. La chaufferie

bois - qui devrait être implantée au nord du centre de loisirs Arlequin - commencerait à fonctionner fin 2010. À terme, le projet prévoit le raccordement au réseau de chaleur de **7 bâtiments communaux** (Maison d'Animation et de Loisirs, centre de loisirs Arlequin, école maternelle-élémentaire Éric Tabarly et logement de fonction, médecine scolaire, Maison du Gumenen, école Diwan), de **302 logements sociaux** et de **225 logements en accession**.

Le service de distribution d'énergie calorifique comprendra une chaudière-bois (avec un appoint gaz/fuel), un réseau de canalisation et 25 à 30 sous-stations. Sa création et sa gestion seront cette fois réalisées sous la forme d'une délégation de service public. Le montant des investissements est estimé à 1,9 M € HT.

**la capacité de la chaudière a été envisagée en intégrant une éventuelle alimentation future de la chapelle du Saint-Esprit.*

Lire aussi sur www.auray.fr

La chaufferie-bois du Gohlérez en chiffres

L'économie* attendue en fonctionnement est de 29 000 €/an. L'équipement sera amorti en 12 ans. L'économie attendue au bout de 20 ans s'élève à 420 000 €. Le besoin pour l'année en bois (décheté en plaquettes) est de 340 tonnes soit 1 200m³. Au niveau de l'impact écologique, l'émission de CO₂ sera réduite de 75%. **L'énergie de référence est le gaz.*

SDAGE Loire-Bretagne : la Ville émet des réserves

Un SDAGE, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux doit permettre de retrouver une eau en bon état c'est-à-dire exempte de produits toxiques et disponible en quantité suffisante. Le SDAGE Loire-Bretagne programme entre 2010 et 2015 un certain nombre de mesures pour reconquérir cette qualité de l'eau. Les objectifs fixés par ce SDAGE sont trop faibles selon la Ville d'Auray. Elle demande, entre autres, que ce schéma, qui prévoit pour 2015 le bon état de 45% des eaux, s'aligne sur le Grenelle de

l'environnement. Ce dernier vise le taux, plus important, de 66% des eaux devant atteindre ce "bon état écologique". De plus, les élus alréens souhaitent qu'au préalable soit mis en place un SAGE Golfe du Morbihan élargi à la Ria d'Étel. Ce Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux permettrait localement d'engager la concertation entre tous les acteurs concernés par la qualité de l'eau : élus, industriels, professionnels de la mer et de l'agriculture, usagers...

Info sur www.prenons-soin-de-leau.fr

Charte des espaces côtiers bretons

La Ville d'Auray s'est engagée à respecter la charte des espaces côtiers bretons. Ce document élaboré par le Conseil Régional pose les objectifs, les orientations et les actions à mettre en œuvre pour une gestion durable du littoral breton. La zone côtière bretonne, ce sont 3 000 km de côtes et 95% de la population à moins de 60 kilomètres de la mer. La charte des espaces côtiers définit un projet d'avenir pour cette zone de façon à ce qu'elle soit **"à la fois un lieu de vie et de loisirs, un lieu de travail, un patrimoine naturel et culturel préservé"**. *Plus d'informations sur www.labretagneetlamer.fr*